



PATOUILLEUR NAUTIQUE

LE POSTE ET SES RESPONSABILITÉS

Sous le responsable du débarcadère et des travaux publics, le titulaire de ce poste accomplit les tâches suivantes :

- Recevoir et traiter les plaintes de façon ponctuelle ;
- Sensibiliser les plaisanciers à la sécurité nautique ;
- Rédiger des constats d'infraction ;
- Exécuter diverses tâches de bureau, telles que vérifier et compiler des données, remplir différents formulaires, préparer des rapports et dossiers.

LES QUALIFICATIONS REQUISES

- Avoir complété une première année en technique policière ou détenir une expérience équivalente ;
- Posséder un permis de conduire de classe 5 ;
- Détenir un permis de compétence pour embarcation nautique ;
- Détenir un certificat de premiers soins valide RCR, DEA de 16 heures (un atout)
- Être habile à communiquer avec le public en français et anglais ;
- Être autonome, débrouillard et ponctuel.

CONDITIONS SALARIALES

Salaire compétitif.

HORAIRE

Poste saisonnier (horaire à déterminer).

Les candidats intéressés doivent soumettre leur candidature en joignant leur curriculum vitae, au plus tard le 29 mars 2024 à directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca

*Seul les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

C'est en 1852 que les premiers résidents, Paul Meunier et Angélique Godon, s'installent sur le territoire. Depuis l'arrivée de la voie ferrée à Sainte-Agathe-des-Monts, le territoire s'était découvert une nouvelle vocation : les résidences de villégiature desservant une clientèle fortunée dont le Vicomte Ogier d'Ivry, originaire du Mans, en France en l'honneur de qui la municipalité sera nommée. Celui-ci y a établi une résidence vers 1892, mais les premiers colons y habitaient déjà dès 1852. Elle est officiellement fondée en 1912 sous le nom d'Ivry-sur-le-Lac.



HAVRE DE PAIX À L'ÉTAT NATUREL DEPUIS PLUS DE 100 ANS !